## RESEAU DES SITES D'AVENIR POUR LA FORET ISEROISE

# Quels enjeux pour l'avenir de l'exploitation forestière dans les Chambaran – Bonnevaux ?

Visites en forêts Communale de Montfalcon et du Camp militaire de Chambaran - 9 avril 2019

Dans un contexte de changement climatique, d'évolution du marché du bois et des pratiques de récolte, le défi posé aujourd'hui aux forestiers est de trouver l'équilibre permettant d'assurer l'avenir des boisements et de faire vivre la filière (propriétaires, exploitants et différentes filières de valorisation).

## 1. Présents:

Elus communaux, Propriétaires forestiers privés, Associations de propriétaires privés (Association Bonnevaux Chambaran, Association Drôme des Collines Forestières), Exploitant forestier.

Charte forestière des Chambaran, Charte forestière du Bas Dauphiné Bonnevaux, PNR Chartreuse, Communauté de Communes Le Grésivaudan.

ONF, CRPF, Interprofession FIBOIS, Centre technique FCBA, Association des Communes forestières, DDT38, Département de l'Isère (Conseillère départementale du canton de Bièvre, Services Patrimoine naturel et Agriculture-forêt).

## 2. Contexte:



La forêt naturelle des Chambaran et des Bonnevaux est essentiellement composée de boisements feuillus sur sols limono-argileux, parfois peu profonds.

Ces forêts sont généralement gérées en taillis (coupe rase tous les 25 à 35 ans puis repousse de rejets sur souches) ou de taillis sous futaie (récolte identique du taillis tous les 30 ans avec conservation d'arbres ou de tiges pour production de grumes à termes : 45 ans pour le châtaignier, 120 ans pour le chêne).

Photo : Taillis récolté en 2016 avec maintien d'arbres de réserve

Après récolte, les bois de taillis sont orientés traditionnellement vers la production de piquets et de bois bûche, ceci évoluant aujourd'hui vers la production de bois déchiqueté pour des chaufferies de plus ou moins grande taille. Lorsque des grumes de qualité sont récoltées elles sont orientées vers du sciage.

La récolte des bois traditionnelle avec abattage manuel et sortie des bois par tracteur forestier (débardage) est en cours d'évolution. En effet la pénibilité du travail et le manque de main d'œuvre conduisent les professionnels à investir pour mécaniser la récolte (abatteuses, cisailles, feller-bencher, porteurs).

#### 3. Enjeux:

Changement climatique : l'augmentation des températures, des évènements climatiques violents et la diminution des pluies fragilisent les forêts et interrogent les modes de gestion forestières traditionnels.

Fragilité des sols : les sols des Chambaran / Bonnevaux et leurs écosystèmes sont très sensibles. Ils ont besoin d'être préservés des éléments (dessèchement, érosion), du tassement (passage des engins) et alimentés en matière organique (laisser les branches au sol). Sans un sol vivant la forêt meure.

Mécanisation des coupes : la mécanisation des coupes permet d'assurer la continuité de l'exploitation forestière (manque de main d'œuvre). Toutefois selon les engins et les équipements cela peut accentuer le tassement des sols, et selon le matériel utilisé peut endommager les souches (cisailles) limitant ainsi le rejet du taillis, et conduire à l'exportation de l'arbre en totalité (feller-bencher) limitant ainsi le retour au sol de la matière organique.

Taillis sous futaie (TSF) ou Taillis avec réserves : Grâce à une gestion forestière simple, le TSF permet d'assurer une recette faible mais régulière issue du taillis et de quelques grumes de qualité sciage, et une recette finale plus importante issue de la récolte de la totalité des grumes, espérées de qualité sciage.

Mais le TSF a également pour effet d'exposer le sol et les arbres conservés (= réserves) aux éléments climatiques. Ceci bouleverse le fonctionnement du sol et perturbe les arbres isolés qui peuvent alors perdre en qualité (émergence de branches, gelivure, coup de soleil), casser (neige, vent, isolement) et mourir. Ceci est exacerbé par le changement climatique.

Tri des bois : la forêt fait travailler de nombreuses entreprises sur le territoire, dans des filières variées (bois énergie / bois de piquet / bois de sciage) et génère des revenus pour les propriétaires.

### 4. Préconisations:



Convertir le TSF vers une forêt diversifiée (futaie irrégulière) en âges des arbres, en essences, en hauteurs, et issue de graines et non de rejets de souches (sauf au début de la conversion), avec des investissements dans des travaux sylvicoles (marquage de conversion, taille de formation, détourage, cloisonnement etc.), voire en plantation lorsqu'il n'y a pas assez de régénération par semis (attention à protéger les plants contre la faune si nécessaire). Des aides financières existent en la matière.

Fragilité des sols : laisser au sol en forêt les branches (diamètre <7cm), limiter la circulation des engins à des cloisonnements (= couloirs espacés de 20 mètres) dans les boisements (1<sup>er</sup> passage = 70% du tassement), travailler en période sèche ou de gel intense, cette dernière situation étant de plus en plus rare.

Photo : TSF en conversion vers une futaie irrégulière

Mécanisation : soigner le travail des souches pour une bonne reprise du taillis et les arbres de réserve, favoriser les engins de taille moyenne et/ou équipés de matériel préservant les sols (chenilles, roues larges, tracks = chenille amovible) – voir guides <u>Prosol</u> et <u>Pratic'sols</u> sur internet.

Tri des bois : permet d'optimiser les recettes des coupes (bois énergie / bois de piquet / bois de sciage).

Sciage : récolter les châtaigniers maximum à 45 ans (risque de roulure = détachement des cernes) et maintenir les chênes qui se valorisent très bien (frênes : la chalarose fait de gros ravages).

Biodiversité: maintien d'1 ou 2 arbres morts ou supports de biodiversité (ex: loges d'oiseaux) par hectare.

#### 5. Contacts:

Techniciens	Charte forestière des Chambaran : 04.76.36.30.76 Charte forestière des Bonnevaux : 04.74.59.11.57	ONF 38 : 04.74.18.32.93	CRPF 38 : Chambaran : 06.08.36.61.95 Bonnevaux : 04.37.06.15.59	FIBOIS 38 : 04.76.46.51.44
Financeurs (opérations sylvicoles)	Département de l'Isère : 04.76.00.60. Ex : cloisonnement, éclaircie, dégataillis et TSF etc		Région Auvergne Rhône Alpes : 04.2 Ex : plantation sous conditions conversion taillis et TSF etc	





























